

ANNEXE « INFORMATIONS IMPORTANTES »

1. CONTEXTE NATIONAL : liste aptitude direction école

Liste aptitude direction d'école :

En application de la loi n°2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou de directeur d'école et afin de prendre en compte les nouvelles conditions de nomination sur les postes de direction, **l'application MVT1D permet aux agents inscrits sur une liste d'aptitude, antérieure à 2022 (du département ou d'un autre département) de solliciter leur réinscription de droit via l'application MVT1D, s'ils ont exercés en tant que directeurs au moins trois ans.** Les titulaires d'une liste d'aptitude postérieure à 2022 ne sont pas concernés par cette démarche.

NB : Les modifications relatives aux conditions d'accès à titre définitif aux directions d'écoles sont présentées dans le récapitulatif mis en annexe de la circulaire

2. CONTEXTE DEPARTEMENTAL

- Carte scolaire :

a. **Primarisation des écoles maternelle et élémentaire Blanchot à Limoges**

Les écoles maternelle et élémentaire Blanchot à Limoges sont primarisées à la rentrée 2024.

Il est possible de candidater sur l'école primaire Blanchot dont le RNE est le n°0870645D (ex RNE de la maternelle)

b. **Fermeture de l'école maternelle Jean Moulin à Couzeix**

La commune de Couzeix regroupe l'ensemble des classes des écoles maternelles Jean Moulin et Françoise Dolto sur le site de l'école Françoise Dolto à la rentrée 2024.

L'école maternelle Jean Moulin est fermée.

Tous les postes en maternelle sont rattachés au RNE de l'école Dolto, soit le n°0875059B

c. **RPI à direction unique : Masléon / Saint-Denis-Les-Murs.**

Le RPI Masléon / Saint-Denis-Les-Murs disposera d'une direction unique à compter de la rentrée 2024 : le postes de direction est implanté à l'école de Masléon. L'école de Saint-Denis-les-Murs comptera uniquement des postes d'adjoint d'enseignement

d. **Ecole maternelle Condorcet Roussillon**

L'école maternelle Condorcet Roussillon ne sera plus « école d'application » à compter de la rentrée 2024.

Elle conserve son RNE, le n° 0870271X

e. **Ecoles maternelles de Bellac**

La commune de Bellac compte 2 écoles maternelles :

- Ecole Jolibois (2 classes prévues à la rentrée 2024)
- Ecole Giraudoux (1 classe prévue à la rentrée 2024)

La commune s'interroge sur une éventuelle fusion sur un seul site des deux écoles maternelles.

f. **Ecoles du Dorat**

La commune s'interroge sur la primarisation des deux écoles du Dorat pour la rentrée 2024.

g. **Ecole maternelle Jean le Bail à Limoges.**

Le « dispositif de moins de trois ans » implanté à l'école maternelle Jean Le Bail est transformé en classe de toute petite section.

Le poste spécifique du DM3 est fermé . Un poste d'adjoint d'enseignement est implanté dans l'école (ce poste n'est pas profilé)

- **Postes stagiaires non mis au mouvement**

Les lauréats des concours enseignants issus d'un Master2 MEEF sont stagiaires à temps plein. Cette évolution conduit à neutraliser certains postes, qui n'apparaissent donc pas dans la liste des postes accessibles au mouvement, afin de les accueillir le 1^{er} septembre 2024.

Les postes non accessibles au mouvement sont les suivants :

E.E.PU	JULES VERNE	Bosmie-l'Aiguille
E.E.PU	LA REPUBLIQUE	Saint-Junien
E.M.PU	BESSINES SUR GARTEMPE	Bessines-sur-Gartempe
E.E.PU	MAGNAC LAVAL	Magnac-Laval

- **Suppression de la phase de confirmation de candidature**

Rappel

L'accusé de réception ne doit désormais plus être retourné pour confirmation de candidature.

La validation de vos vœux dans mouvement 1D vaut donc participation définitive au mouvement.

Les vœux formulés sont définitifs et ne peuvent être supprimés ou modifiés après la fermeture du serveur.

Annulation de participation :

Il sera exceptionnellement possible d'annuler votre participation au mouvement à la suite de la fermeture du serveur : le document en annexe devra être transmis et reçu à la DSDEN au plus tard **le 22 avril 2024** uniquement au moyen du formulaire dédié annexé à la circulaire.

- **Candidatures sur les poste TRS**

Compte-tenu du nombre important d'affectation annuelle sur les postes de TRS, veuillez bien prendre en compte les informations suivantes :

Rappel : candidature pour obtenir un poste à titre définitif :

Depuis la rentrée 2021, les postes de TRS à titre définitif sont implantés dans les écoles et visibles sur le serveur de la même façon.

Exemple :

M X devient TRS dans une école. Sous réserves d'autres contraintes de service (**accueil d'un stagiaire notamment**) , il couvrira la quotité à y pourvoir (décharge de direction) et son service sera complété par d'autres besoins dans les écoles environnantes. Ce complément sera fixé annuellement par l'IEN.

Candidature en vue d'obtenir un poste à titre provisoire :

Un volant de TRS à titre provisoire sera versé au mouvement pour exercer dans une circonscriptions du département. L'emploi du temps du TRS peut être constitué de décharge de service ou consister à assurer des vacances de postes à l'année dans la circonscription obtenue. Le numéro de poste permettant de candidater sur ces supports dont le volume reste à déterminerest le **n°62940**

Postes ASH :

Une Unité Externalisée rattachée à l'ITEP Suzanne léger d'Oradour Saint-genest créée depuis la rentrée 2022 n'a pas fait l'objet d'un rattachement à l'école élémentaire Jean Le Bail. Pour la rentrée 2024, il faut encore candidater sur le support spécifique ULIS G0180 ULIS PSY

- Visibilité des supports ASH attribué par le mouvement interdegré

Les supports ASH attribués par le mouvement interdegré sont bloqués dans MVT1D

Pour mémoire, il s'agit des postes :

Enseignants Référents (ERSEH).

- SAPADHE (coordonnatrice et enseignants en milieu hospitalier – HME/ Esquirol)

- ULIS 2nd degré. (UPI)

- enseignant ressource TSA et TCC

- enseignant en milieu pénitentiaire.

- Classe relais (CLR)

Vœu précis, voeu groupe et voeu groupe à mobilité obligatoire : vocabulaire et évolutions à la rentrée 2024

Voeu précis : une fonction sur un établissement ; ex : adjoint élémentaire sur l'école X

Voeu groupe : remplace le « voeu large » et/ou le «voeu géographique ». Le voeu groupe est une fonction ou un regroupement de fonctions associé avec une zone géographique (voir annexe sur la composition des vœux groupe)
Les vœux groupe sur la commune de Limoges évoluent à la rentrée 2024 : les postes enseignants élémentaires et enseignants maternelles sont divisés en 4 groupes en éducation prioritaire ou hors éducation prioritaire.

Voeu groupe à Mobilité Obligatoire : un voeu groupe fléché « MOB » dans l'application mobilité Un participant obligatoire doit impérativement en saisir au moins deux. Un participant non obligatoire peut également saisir ce type de vœu (voir annexe sur la composition des vœux groupes fléchés « MOB »)

Evolution des vœux groupes MOB mouvement 2024 : les voeux groupes MOB sont élargis à la zone d'une circonscription afin d'optimiser les candidatures au mouvement tout en permettant de ranger tous les postes par ordre de préférence. Ces nouveaux vœux groupes MOB permettent de classer un grand nombre de postes selon les circonscriptions tout en préservant la possibilité de composer de nombreux vœux précis .

Poste à profil :

Toute candidature à un poste à profil doit obligatoirement faire l'objet de la transmission d'un CV, et d'une lettre de motivation spécifique au poste sollicité. Ces documents doivent être envoyés **pour le 22 avril 2024** .

Ces éléments constituent une première étape de sélection des candidatures, préalable à l'entretien

Retour des CV lettres de motivation pour postes à profil :

Les CV et lettres de motivation pour les candidatures sur postes à profil doivent être envoyées dans le même délai (22 avril) à la DSDEN à l'adresse mail diper.dsden87@ac-limoges.fr avec copie à l'IEN de circonscription concerné(e) par la candidature

Rappel des adresses de secrétariat de circonscription :

Haute-Vienne 1 : ce.0870074h@ac-limoges.fr Haute-Vienne 2 : ce.0870076k@ac-limoges.fr

Haute-Vienne 3 : ce.0875077w@ac-limoges.fr Haute-Vienne 4 : ce.0870073g@ac-limoges.fr

Haute-Vienne 5 : ce.0870077l@ac-limoges.fr Haute-Vienne 6 : ce.0870075j@ac-limoges.fr

Haute-Vienne ASH : ce.0871037e@ac-limoges.fr

- Accusé de réception avec barème : comprendre les priorités appliquées sur vos voeux

l'attribution de certains postes (directions d'école hors postes profilés, postes avec cappei, EMF...) se fait en fonction du barème mais aussi, et en préalable, en fonction du titre détenu par le candidat (le titre permet l'obtention du poste à titre définitif , mais aussi de donner priorité sur le poste par rapport aux autres candidats sans titre). Certaines règles particulières prévues dans les lignes directrices de gestion donnent également une priorité absolue (mesures de carte scolaire, directions d'écoles occupée l'année précédente à titre provisoire...).

Ces priorités sont traduites dans votre accusé de réception avec barème , vous trouverez dans le récapitulatif ci dessous une grille vous permettant de comprendre la priorité appliquée à votre voeu.

nature du poste	situation de l'enseignant, avec ou sans titre	Priorité appliquée sur le vœux	type de nomination
tout poste d'adjoint non-spécialisé	avec ou sans titre	50	définitif
postes de l'enseignement spécialisé (sauf recrutement par commission ou mouvement interdegré)	détenteur du CAPPEI ou équivalent, dans l'option correspondante au poste ou option différente de celle du poste	10	définitif
	Non spécialisé	20 à 50	provisoire
Direction d'Ecole (maternelle ou élémentaire) non profilée	inscrit sur liste d'aptitude de direction d'école élémentaire ou maternelle de 2 classes et plus en cours de validité	10	définitif
	adjoint sans liste d'aptitude valide	20 à 50	provisoire
règle particulière directeur école à titre provisoire	Un enseignant nommé à titre provisoire à la rentrée N-1 sur un poste de direction d'école publié vacant ou révélé vacant avant la date de publication des résultats du mouvement est prioritaire sur ce poste, sur tout autre candidat, si c'est son voeu n°1 et s'il est inscrit sur la liste d'aptitude.	1	définitif
Postes de maîtres formateurs	titulaire du CAFIPEMF	10	définitif
	Non titulaire du CAFIPEMF et non inscrit	20 à 50	Provisoire (+ le poste perd sa qualité de poste d'application pour l'année scolaire)
règle particulière mesure de carte scolaire	Dans le cas où un autre poste se libérerait dans l'école ou une autre école du RP , l'enseignant dont le poste est supprimé est prioritaire pour rester sur un poste de même nature dans l'école ou une autre école du RPI, s'il le demande, quel que soit le rang du voeu (nature de poste identique, hors dispositif).	1	définitif
règle particulière mesure de carte scolaire- direction école non profilée	Dans le cas d'une fusion d'écoles où deux directeurs seraient concernés, une priorité de maintien sera accordée au directeur qui bénéficie de la plus grande ancienneté de nomination sur l'un des deux postes de direction du groupe. L'autre directeur bénéficiera d'une priorité au mouvement pour un poste de directeur sur une école équivalente à celle occupée L'équivalence sera appréciée par rapport au groupe indiciaire de rémunération. Si l'un des deux directeurs est volontaire pour participer au mouvement, il bénéficiera d'une priorité pour un poste de direction équivalent à celui de l'école quittée. Il pourra également bénéficier d'une priorité sur un poste d'adjoint éventuellement créé dans l'école fusionnée.	1	définitif

Lors de la phase de vérification du barème, il vous appartient impérativement de vérifier ces éléments et revenir vers la diper pour signaler toute anomalie et poser toute question.